

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la
Meurthe-et-Moselle

Arrondissement de
Lunéville

Pôle d'Equilibre
Territorial et Rural
Pays du Lunevillois

Nombre de membres dont le
conseil doit être composé : 15

Nombre de conseillers en
exercice : 40

Date de convocation :
24 juin 2025

DELIBERATION

COMITE DE POLE

L'an deux mille vingt-cinq, le deux juillet à vingt heures, les Membres du Comité de pôle se sont réunis sur la convocation de M. le Président, adressée le 24/06/2025 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat Salle n°2- 1er étage - accès par le parking arrière - 11 avenue de la Libération - 54300 LUNEVILLE.

Présidence : Philippe DANIEL, Président.

Etaient présents :

Philippe ARNOULD, Fabrice BOYER, Jocelyne CAREL, Philippe COLIN, Philippe DANIEL, Rose-Marie FALQUE, Dominique FOINANT, Jean-Paul FRANCOIS, Dominique GEORGE, Jacques LAMBLIN, Jacques LAVOIL, Olivier MARTET, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Bruno MINUTIELLO, Bernard MULLER, Catherine PAILLARD, Laurie PERISSE, Christophe SONREL, René WAGNER

Absents représentés : Jean-Claude BAZIN pouvoir donné à Philippe COLIN, Pierre-Jean COURBEY pouvoir donné à Philippe DANIEL, Murielle GRIFFOUL pouvoir donné à Bruno MINUTIELLO, Maurice HERIAT pouvoir donné à Bernard MULLER, Linda KWIECIEN pouvoir donné à Olivier MARTET, Gérard RITZ pouvoir donné à Rose-Marie FALQUE, Matthieu SIGIEL pouvoir donné à Jocelyne CAREL

Absents : Christian GEX, Thierry MERCIER, Rémi VUILLAUME

Secrétaire de séance : Monsieur Christophe SONREL

Membres présents..... 19
Absents représentés..... 7
Absents..... 3
Votants..... 26

Délibération 2025 043

TRANSITION ECOLOGIQUE - lancement d'un marché pour une matériauthèque

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
19	7	26	0	0	0

Dans le cadre du Contrat d'Objectifs Territorial de transition écologique le comité de pôle par délibération n°2024-060 en date du 04 décembre 2024 a décidé de s'engager sur la phase 2 du COT.

Par cette délibération, un programme d'actions mutualisées à l'échelle des 4 intercommunalités a été validé.

La première action est de pouvoir étudier la possibilité de développer une filière autour du réemploi de matériaux de construction / déconstruction en montant un projet de matériauuthèque sur le territoire.

Il vise à définir la faisabilité à développer une filière autour du réemploi de matériaux de construction en montant un projet de matériauuthèque sur le territoire.

En donnant une seconde vie aux objets et en limitant ainsi le gaspillage, la matériauuthèque s'inscrit dans le mouvement plus large d'« Economie Circulaire » (ECi). Cette notion inclue toutes démarches visant « à produire des biens et des services de manière durable en limitant la consommation et le gaspillage des ressources et la production des déchets.

L'étude vise à :

- Explorer la possibilité de développer une matériauuthèque adaptée aux spécificités du territoire.
- Recueillir l'ensemble des données nécessaires pour développer la filière à l'échelle du territoire.

Elle se décompose en deux phases :

Phase 1 : Etude d'opportunité - Etat des lieux et scénarisation

- Etape 1 : Etat des lieux de la demande et l'offre
- Etape 2 : Etat des lieux des acteurs
- Etape 3 : Les différents scénarios

Phase 2 : Etude de faisabilité - Consolidation du scénario retenu

- Etape 1 : Modélisation complète du scénario retenu
- Etape 2 : Le plan de communication

Cette étude fera l'objet d'un marché à procédure adaptée pour laquelle la commission d'appel d'offres se réunira le 27 août 2025 pour étudier les offres et choisir le prestataire.

Le financement de cette étude est assuré par le budget du COT et une recherche complémentaire de soutien financier est lancée.

Sur proposition de Monsieur le Président et vu son rapport, le Comité de Pôle après en avoir délibéré à l'unanimité:

- APPROUVE le lancement d'une étude de faisabilité de création d'une matériauuthèque
- AUTORISE le président à lancer un marché à procédure adaptée pour le recrutement d'un bureau d'étude
- AUTORISE le président à engager toutes les demandes de subventions et réponse à un appel à projet pour cette étude
- AUTORISE le président à signer tous documents afférents à cette affaire
- AUTORISE la commission d'appel d'offres du PETR a statué sur le choix du prestataire
- DIT que les dépenses et crédits sont inscrits au budget principal 2025

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 4 juillet 2025
Philippe DANIEL,
Président.



Philippe DANIEL

Philippe DANIEL
2025.07.08 11:06:20 +0200
Ref:9082466-13671302-1-D
Signature numérique
Président du PETR du Pays du
Lunévillois